



# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
24.03.2015

L'an deux mille quinze et le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 15/32

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mr GRIMAL, Mme ANGLES, Mr DE GUALY, Mmes GONZALES, CHAILLET, Mrs PEYRONIE, BARDY, Mme PELLEGRINI.

**Absents** : Mme PESA procuration à Mr GUIRAUD  
Mr KOWALCZYK procuration à Mme GONZALES  
Mme THUEL

**Secrétaire** : Mr SOULA.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Madame Céline Tafelski*

#### PRIME DU PERSONNEL COMMUNAL

Il est proposé de reconduire au titre de l'exercice 2015 le montant de la prime attribuée au personnel communal qui avait été fixée comme suit :

- 343 euros aux agents employés à temps complet
- 282 euros aux agents employés à temps non complet.

*Adopté à l'unanimité*

VU la délibération n° 98/129 fixant le montant de la prime pour le personnel à temps complet et pour le personnel à temps non complet,

VU la délibération n° 98/130 relative aux conditions d'attribution de cette prime,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de reconduire au titre de l'exercice 2015 le montant de la prime attribuée au personnel communal telle que définie ci-dessus.

DIT que cette prime sera versée au personnel au mois de novembre 2015.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 22 mai 2015  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental